



Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

FORMATION À L'EXPERTISE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES APPROFONDISSEMENT - RETOUR D'EXPERIENCES

■ Contexte général et Objectifs de la formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux architectes qui ont abordé l'expertise dans le cadre de la justice administrative et qui souhaitent en approfondir les fondamentaux au regard des principes directeurs du procès en s'appuyant sur le code de justice administrative et ses règles de procédure. Cette formation permettra de préparer le dossier de demande de réinscription sur le tableau des experts près une Cour d'appel administrative, dont le **délaï de dépôt est fixé au 15 septembre**. Une attestation de **8h de formation** est délivrée à l'issue de la manifestation.

Objectifs de la formation :

- Rappels sur la justice en France
- Maîtriser la posture à tenir et les règles de déontologie
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Savoir gérer les difficultés pendant le déroulement d'une expertise
- Lister les documents à produire en expertise
- Connaître les missions particulières
- Préparer son bilan annuel et monter son dossier de renouvellement.

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit au tableau des experts auprès des juridictions administratives depuis plusieurs années et souhaitant mettre à jour ses connaissances en matière procédure administrative.
- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit sur la liste des experts judiciaires auprès des juridictions civiles et pratiquant l'expertise, souhaitant faire une demande d'inscription sur le tableau des experts près la Cour administrative d'appel.
- Matériel demandé : en visio / ordinateur avec micro et caméra ; bonne connexion internet, sur place / au moins un téléphone connecté (pour les questionnaires de fin de session).

■ En 2022, fréquence des prochaines formations d'approfondissement et REX à l'expertise devant les juridictions administratives¹; prochaines dates et lieux prévus

Date : **Jeuđi 5 mai 2022** (journée 9/13 et 14/18) => 8 heures de formation

Lieu : **PARIS** (ou, sous confirmation suivant toute modification de mesures sanitaires, 8 jours au moins avant, par visio-conférence, avec l'outil Zoom).

Si visio-conférence : 4 demi-journées étalées sur 4 jours (les dates seraient alors à confirmer).

Le premier jour, prévoir de se connecter 1 /2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant.

■ Programme

- Conditions de réinscription sur le tableau
- Désignation de l'expert et acceptation de la mission
- Particularités des expertises devant les juridictions administratives
- Production de l'expert (notes aux parties, pré-rapport, rapport définitif)
- Extensions de missions et conditions d'intervention des sапiteurs

¹ Calendrier annuel / Cf www.cneaf.fr onglet « formations »

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 APE : 9499 Z

- Référé constat ou préventif
- Procédure de mise en sécurité (péril ou Immeuble Menaçant Ruine)
- Dépôt du rapport et règlement des honoraires

▪ **Les formateurs ; un binôme parmi l'équipe :**

- **Alain ALEXANDRE**, architecte expert près la Cour d'appel de Paris et près la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et près la Cour administrative d'appel de Lyon
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et près la Cour administrative d'appel de Bordeaux
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Toulouse

▪ **Outils pédagogiques**

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur un support PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps de questions/réponses sont prévus dans cette formation afin de susciter les échanges de pratiques et REX entre stagiaires et formateurs.

▪ **Coût et prise en charge de la formation :** (dont documents pédagogiques et accueil)

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2022** : 60€ TTC (participation aux frais)

- **Autres** : 350 € TTC.

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Le CNEAF est certifié QUALIOPI (n°2103050 .1, décembre 2021).

Si vous en faites la demande AVANT le début de la formation et êtes éligible, une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ **Modalités de suivi et d'appréciation**

En début de session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de pratique des participants et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter toutes précisions complémentaires nécessaires. Ce questionnaire est renseigné sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation.

Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification ; elle valide des heures de formation structurées auprès du CNOA. L'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

▪ **Modalités d'inscription** (pour la session de MAI, sous réserve de 8 candidatures retenues et pour 14 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture des inscriptions le 29 AVRIL 2022 à 18h00, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

1. **Adresser par mail**, pour pré-enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 4/4 du présent document) dûment complétée (avec la photo)
- Un curriculum vitae sommaire, 1 page max (non nécessaire pour les membres du CNEAF).

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

2. **Si votre demande est acceptée et une session ouverte**, vous recevrez par courriel :

- La date définitive et les coordonnées du lieu de formation
- La convention de stage, les conditions générales de vente
- Le programme détaillé
- Un devis nominatif si payant et pour ceux qui demandent une prise en charge de la formation.

3. **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL:**

- La convention de stage **SIGNEE (ET** le devis signé pour les payants)
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes (non nécessaire pour les membres du CNEAF) ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement

Merci de noter votre « NOM », « FORMATION ADM REX MAI 22 » dans le libellé.

Notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

➔ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES réception de l'avis de virement.

Sauf justificatif d'un motif impérieux, la somme :

- membre CNEAF : totale (60€),
- non membre CNEAF : de 100 € sera retenue pour toute annulation reçue 10 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation,.

La somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

➔ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :

Françoise RIEU: ☎ : 07 86 91 02 20 - 💻 : cneaf.experts@gmail.com

➔ **EN PRESENTIEL** : Pour toute intolérance alimentaire, nous prévenir **au plus tard 10 JOURS AVANT la formation**. L'accueil (pauses et déjeuner) permet des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; il est inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En fonction des pré-inscriptions reçues, pour une date de session annoncée, confirmation d'ouverture de la session ou annulation et report au plus tard 8 jours avant la date annoncée.

Session ouverte et limitée à 16 personnes

Session annulée à reporter si moins de 8 personnes sont pré-inscrites.

Votre contact :



Françoise RIEU, coordinatrice nationale
 CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
 c/ Société Française des Architectes
 247, rue SAINT-JACQUES
 75005 PARIS
 ☎ : 07 86 91 02 20
 💻 : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 💻 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z



FICHE D'INSCRIPTION
20 SEPTEMBRE 2022 à PARIS
FORMATION À L'EXPERTISE devant les
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES – APPROFONDISSEMENT / REX

Confirmation de tenue de la formation si 8 pré-inscriptions reçues : 12 septembre 2022 à 18h00,

À retourner par courriel avec les pièces demandées p 2/4

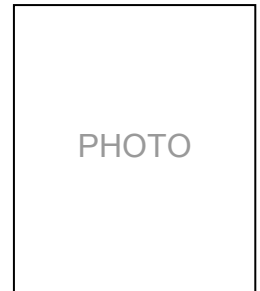
▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur un tableau d'experts : oui non

Merci de préciser, sur le tableau de la Cour administrative d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2022 : 60 €

Autre : Virement de 350 € sera effectué depuis la banque :

▪ **Hors membre CNEAF, préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL

autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 APE : 9499 Z